

UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON II  
FACULTÉ DE DROIT

DROIT DE LA FAMILLE

M. PERNET

GALOP D'ESSAI DU 21 NOVEMBRE 2018

*L'utilisation du code civil est autorisée, à l'exclusion de tout autre document.*

*Toute annotation ou post-it au Titre V (« Du mariage ») et au Titre VI (« Du divorce ») de votre code civil, avant le début de l'épreuve, n'est pas autorisée.*

DURÉE DE L'ÉPREUVE : 1H45

## CAS PRATIQUE :

### 16 points

Madame COQUERELLE a eu une vie sociale et amoureuse bien remplie : elle ne compte plus les compagnons avec qui elle a pu partager un tendre instant de vie. Néanmoins, hormis l'union maritale à laquelle elle s'était adonnée afin d'aider SOFIANE – un amour d'été rencontré lors d'un séjour au Maroc – à s'installer en France, cette dernière n'a jamais exprimé le désir de se marier.

Cependant, la trentaine bien entamée, Madame COQUERELLE souhaiterait désormais évoluer au sein d'une union stable. Aussi décide-t-elle de faire appel au site internet convolons.com, dont l'objectif affiché est de trouver le mari idéal en lui proposant des fiches d'adhérents en adéquation avec ses critères. Le tout moyennant rétribution. Passé les premiers profils décevants, quelle n'est pas la surprise de Madame COQUERELLE de se voir proposer la fiche client de Monsieur SOFIANE inscrit lui aussi sur convolons.com. À cette occasion, elle apprend que ce dernier dispose désormais de revenus confortables issus de son activité de cardiologue.

Madame COQUERELLE décide alors de prendre à nouveau contact avec lui afin s'en rappeler à son bon souvenir. Elle en profite pour lui demander s'il était disposé en mémoire du bon vieux temps à l'aider financièrement dans le cadre de la micro-entreprise qu'elle souhaiterait monter. Ce qu'il refuse. Piquée au vif, Madame COQUERELLE entend alors mettre fin à l'union qui les lie et intime au site internet d'annuler son contrat ainsi que de celui de SOFIANE, au vue des liens qui les unissent.

Qu'en pensez-vous ?

La vie est parfois bien faite ! La séparation d'avec SOFIANE lui a permis de faire la connaissance de son cousin YANNIS qui dispose lui aussi du charme propre à cette famille et de l'attire pour les études médicales : ce dernier étant titulaire d'une pharmacie. Une histoire d'amour est née. L'entente fut si bonne que les noces furent célébrées, sans attendre, le jour du 36<sup>ème</sup> anniversaire de Madame COQUERELLE.

Néanmoins, au charme s'est malheureusement ajouté le caractère familial. Après quelques mois de proximité, YANNIS s'est mis à délaisser Madame COQUERELLE de lassitude. Ils conviennent alors de prendre leurs distances pendant quelques temps dans des appartements séparés pour mieux se retrouver. La situation perdurant, Monsieur YANNIS décida alors d'intenter une action en divorce pour altération définitive du lien conjugal. Madame COQUERELLE, surprise de la nouvelle à l'ouverture de la lettre du conseil de Monsieur YANNIS, s'ébroua d'un : « *je ne vais pas me laisser faire. J'ai passé la quarantaine, je ne suis plus idiote : il croit que je ne sais pas qu'il vit avec "l'autre"* ». Aussi décide-t-elle de demander reconventionnellement un divorce aux torts exclusifs de Monsieur YANNIS ainsi que l'octroi de l'appartement dans lequel elle vit (qui appartient à Monsieur YANNIS) comme prestation compensatoire.

Monsieur YANNIS estime qu'il est un peu fort de lui reprocher ces faits alors que la distance entre les époux est la conséquence de la consommation régulièrement excessive d'alcool de Madame COQUERELLE : il ne souhaite pas porter seul le poids fautif d'une séparation !

Après avoir caractérisé la recevabilité de la demande de Monsieur YANNIS envisagez si Madame COQUERELLE peut former une telle demande de divorce et d'octroi de prestation compensatoire à l'encontre de son mari ? Dans l'affirmative, que peut faire Monsieur YANNIS ? Quelles conséquences en résulteraient ?

De plus, Monsieur YANNIS vous apprend que Madame COQUERELLE aurait fait divers prêts de sommes modiques (mais qui excèdent tout de même, à eux tous, ses revenus annuels) en vue de rafraîchir et remeubler entièrement – et avec un goût propre à elle seule – l'appartement familial dans lequel elle vécut durant cette période de séparation maritale.

Qu'en pensez-vous ?

## QUESTION DE COURS :

### 4 points

- Les effets patrimoniaux du mariage (Illustrez vos propos).